



Droit par rapport a mon pere

Par **orbey**, le **24/02/2015** à **22:53**

bonjour il ya 43 ans mes parents ont divorces,mon pere n'a jamais rien verce pour moi,il a eu un autre enfant hors mariage apres avec une autre femme,Ce pere n'est pas du tout dans le besoin financier bien au contraire ,aujourd'hui a 45 ans es ce que je peux faire quelques choses pour etre certain d'avoir un morceaux d'heritage,ou es ce que je peux lui demander reparations pour quoi que ce soit
merci j'espere avoir expliqué correctement

Par **domat**, le **24/02/2015** à **23:55**

bsr,
comme héritier réservataire, vous hériterez à son décès sachant qu'une personne de son vivant est libre de disposer de son patrimoine comme il l'entend, y compris le dilapider.
quant à lui demander réparation, il vous faudra prouver un préjudice, si c'est un préjudice moral, les tribunaux français sont réticents à le réparer, en sachant que cela signifie une procédure judiciaire avec ses aléas.
cdt